L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 6 OCTOBRE.

FEUILLETON

LES NAUFRAGÉS DE L'AMOUR.

Par André THOMAS.

CHAPITRE XII.—Suite.

DANS LES FLAMMES.

La chambre était lumineuse et chaude comme une fournaise. Adrienne, au milieu de ces flammes, se crut dans l'enfer, condamnée éternellement pour avoir aimé Gontran. Quand elle reprit complètement le cours de ses pensées, elle découvrit qu'elle ne rêvait point, parce que le souffle de Gontran la brûlait. Un instant, il songea à périr là, avec elle, dans les flammes. Mais les secours arrivaient de toutes parts.

Il n'eut que le temps de l'emporter comme une mère eût fait de son nourrisson.

L'escalier était à moitié détruit; il passa littéralement dans le feu, et après avoir triomphé des plus grands obstacles, il put déposer son précieux fardeau chez Mme Letrait, dont le mari était absent, le vacarme avait réveillé celle-ci, et elle fut trop heureuse d'offrir un lit et un asile à l'institutrice. Quant à Maupertuis il avait pris le parti de se cacher sous un matelas, car le bruit et les cris du dehors lui hachaient le cœur. Au point du jour, on vint heurter à sa porte, et lui reprocher son sommeil de plomb en lui apprenant que sans M. de Graule l'institutrice aurait péri dans les flammes. Il demeura bouche béante, les yeux hagards et comme foudroyé d'idiotisme.

Il avait failli tuer Adrienne, il était cause que M. de Graule s'était arrogé le titre de sauveur; et dans quelles circonstances! Il éprouva un formidable mouvement de colère contre lui-même, puis un profond dégoût de la vie. Il chercha une corde afin de l'attacher à une poutre et de s'y pendre, mais au moment d'accomplir cet acte de suprême désespoir, sa pensée se reporta vers Mathurin Trapinel, qui donnait de si sages conseils. Il sortit et se dirigea vers le château. Trapinel ramenait Talma sur les pelouses, tandis que tout son monde, et Marthe elle même dormait encore. Il vit arriver l'instituteur éperdu, les traits contractés.

—Après qui cours-tu, ainsi fait, mon pauvre Maupertuis?

—Après vous, monsieur Trapinel.

—T'est-il advenu quelque malheur?

—Le plus grand de tous, je me suis pris moi-même en exécration. Je ne peux plus me sentir vivre, et au moment de me faire périr, je suis venu vous faire mes adieux, à vous qui avez toujours été si bon pour moi.

—Tu penses à te suicider? Alors c'est que tu as commis quelque mauvaise action?

—Vous dites vrai, monsieur Trapinel, j'ai mis le feu à l'école des filles, cette nuit.

—Malheureux!.... fit le vieillard en baissant la voix.

—Le docteur Trénois m'avait dit que Mlle Berneur était malade parce qu'elle couchait dans une chambre qui ouvrait sur les étangs. Je n'ai pas voulu attendre qu'elle en mourût. Il n'y avait qu'un moyen de forcer la commune à rebâtir. Je croyais que Mlle Berneur passait cette nuit au château à veiller Mlle Marthe. J'ai mis le feu, la maison a brûlé, il n'en reste que les pierres.

—Plus bas, parle plus bas! Veux-tu donc te livrer à la justice?

—Je suis venu pour vous demander ce que je dois faire.

—Qu'est-il résulté de tout cela?

—Mlle Adrienne, au lieu d'être auprès de Mlle Marthe, se trouvait dans sa chambre. Voyez un peu ma chance maudite! Il ne s'en est fallu de rien que je ne devinsse son assassin. M. de Graule a vu de sa terrasse le commencement de l'incendie. Il est accouru à temps, et il a sauvé Mlle Berneur.

—Eh bien! s'écria Trapinel, voilà de la belle besogne!

—Si belle, que pour m'en punir je veux me pendre comme un chien.

—Et en te pendant, remédieras-tu au mal que tu as fait?

—Au moins, je ne le souffrirai plus.

—Tu crois cela? Tu t'imagines que tu vas anéantir ta conscience comme on éteint une chandelle? Pourquoi Dieu aurait-il créé le remords, s'il nous était si facile de nous y soustraire?

—Ne me tourmentez pas par ces idées-là, monsieur Trapinel. Je serais trop malheureux; je ne pourrais même pas me tuer.

—Est-ce que tu dois périr de la mort des impies? Je regretterais d'avoir été ton ami. Tu as faibli sous le poids de ta passion, un amour honnête et désespéré t'a conduit jusqu'au crime, je te trouve plus malheureux que coupable; tu es tombé, aie la bonne volonté de te relever. Dieu t'aidera.

—Vous voulez que j'espère encore, mais quoi?

—La sagesse.

—Je ne cesserai jamais d'aimer Mlle Berneur.

—Aime-la toujours si tu ne peux t'en empêcher, mais apprends à l'aimer sans espoir, car à compter d'aujourd'hui, je te le déclare, tu es indigne d'elle, et s'il ne dépendait que de moi de te faire obtenir sa main, je m'opposerais à ce qu'elle te la donnât.

—Je le sens bien: je suis un incendiaire, un misérable!

—Tu as démérité, mais cependant tu peux regagner mon estime [illegible] et la tienne propre.

—[illegible]

—En revenant au sentiment de l'honneur. Tu ne tiens plus à la vie, va l'exposer sur un champ de bataille; tu n'as pas quarante ans, tu es encore d'âge, deviens soldat. On se bat en Afrique. Fais à ton pays le sacrifice de cette existence selon toi si vaine. Elle reprendra de la valeur à tes yeux dès que tu auras entrepris d'en faire un digne emploi.

—Monsieur Trapinel, s'écria Maupertuis transformé, je vous ai compris. Je vous jure que vous serez content de moi. D'ici à huit jours, je serai enrégimenté. Promettez-moi seulement, quand j'aurai été tué là-bas, de dire à Mlle Berneur que ma dernière pensée aura été pour elle.

CHAPITRE XII.

LES CENDRES QUI FUMENT.

Emmeline, levée avec le jour, s'était rendue aussitôt dans la chambre de sa fille. Elle l'avait trouvée éveillée et fort agitée, parce que Adrienne n'était pas restée au château, selon sa promesse. La religieuse garde-malade, auprès de laquelle les événements de Cézy n'avaient pu transpirer pendant la nuit, se fit l'écho de l'institutrice, afin d'expliquer l'instant de repos pris par celle-ci.

Quelques heures après, lorsque le mouvement ordinaire de la maison se fut rétabli. Emmeline apprit l'incendie de l'école et le rôle dramatique joué par son mari. Son imagination lui fit dès lors entrevoir d'insondables mystères.

Sous le prétexte d'aller chercher Mlle Berneur, elle demanda son coupé, et avant d'avoir vu Gontran, elle courut aux informations. Le maire, qu'elle rencontra à l'entrée du village, vint lui présenter ses hommages et lui faire ses compliments les plus enthousiastes sur l'héroïque conduite de M. de Graule. De la bouche de ce magistrat, elle apprit que l'institutrice, très éprouvée par ce désastre accidentel (qu'une double assurance couvrait heureusement pour la commune), était réfugiée chez Mme Letrait. Elle s'y rendit en toute hâte. Couchée dans la meilleure chambre de la maison, tant l'excellente Mme Letrait avait mis de bonne grâce dans son hospitalité, Adrienne attendait que des vêtements de ville et une partie de certaines économies d'autrefois, demandées à Sens par dépêche télégraphique, fussent arrivées. Elle n'avait pu se résoudre à accepter ni un accoutrement d'emprunt, ni les offres de tout le monde.

En entrant, Mme de Graule, sous son regard scrutateur, la vit passer subitement d'une pâleur mate à une coloration très vive. Était-ce le résultat des émotions de la nuit? Elle lui parut embellie d'un inexprimable attrait. L'incarnat de ses lèvres, notamment, avait, du soir au matin, acquis un éclat merveilleux dont l'effet aurait pu se comparer à celui d'un camélia rouge au milieu d'un bouquet de roses pâles. Les éclairs de ses grands yeux noirs cherchaient à se cacher sous le voile bistré des paupières. Enfin, dans sa voix, Emmeline, qui aurait analysé la forme d'un atome sous l'inspiration de sa jalousie, crut découvrir des hésitations et des inégalités notables. La passion, dès qu'elle est profonde et sincère, apporte positivement avec elle une véritable seconde vue. De son côté, Adrienne pénétrait les sourdes fureurs de cette investigation.

Elle n'avait à se reprocher qu'un égarement bien innocent qui n'avait rien ôté à sa pudeur virginale. Mais c'en était déjà trop pour la délicatesse de cette conscience intègre; elle se trouvait coupable; elle éprouvait des remords. Mme de Graule pria l'institutrice de lui raconter jusqu'au moindre détail de l'événement. La confusion de celle-ci devint de plus en plus évidente. Elle eut recours à des réticences et tomba même dans des contradictions. Emmeline demeura convaincue de l'infidélité de Gontran. En comédienne du monde, cependant, elle sut se contenir encore. Adrienne étouffait d'émotion. Emmeline crut surprendre des larmes dans ses yeux.

Revenue au château, elle n'aurait pu se dire si elle souffrait en ce moment de la maladie de Marthe. Ainsi dans la vie une douleur surmonte une douleur, comme dans l'Océan une vague surmonte une vague; mais celle qui surgit plus fougueuse n'empêche pas l'amertume de celles qui ont précédé ou de celles qui suivront. Elle se rendit immédiatement auprès de Gontran. Il l'accueillit avec quelque embarras. Elle s'y attendait. Il ne lui parla pas de l'incendie de la nuit. Cette réserve singulière envenima ses soupçons. Elle le mit sur la voie enfin, en lui dit brusquement:

—Vous avez donc sauvé la vie à Mlle Berneur?

—On vous a raconté cela? Est-il un se désespérant pour qu'il lui fût impossible à Emmeline d'observer son visage.

—Oui, et j'y vois quelque chose d'étrange. Il faut avouer que le hasard se déclare mon ennemi acharné. Il avait été convenu que vous ne reviendriez pas cette nuit. Vous sortez de votre demeure pour respirer uniquement votre [illegible]. Elle, contre toute attente et même contre la promesse à peu près formelle qu'elle m'en avait faite, déserte le château, où sa présence était nécessaire. Et comme si elle vous avait donné un rendez-vous, où vous voit à Cézy, chez elle, à l'heure précise où il s'agit de l'emporter. C'est une raillerie cruelle du hasard, il faut en convenir.

—Emmeline, il y a eu, en effet, de bizarres coïncidences dans ce fait si simple en lui-même; mais ne vous laissez donc pas tourmenter par votre imagination.

—Oh! vous pouvez encore me réduire au silence par un mot plus vrai; dites-moi que je suis ridicule. La colère d'une épouse, y a-t-il rien de plus bourgeois au monde? Je ne suis pas seulement jalouse, Gontran, je me trouve blessée, méprisée.....

—Emmeline?......

—Je viens de voir Mlle Berneur, s'écria-t-elle en donnant un libre cours à l'impétuosité de son caractère. Elle pouvait à peine me regarder en face. Tenez, elle avait dans les yeux cette expression de crainte vague que je découvre en ce moment dans les vôtres. Ni vous ni elle, vous ne savez trahir! Ah! vous êtes des criminels par trop naïfs! Allez donc faire emplette de masques, si vous voulez jouer de telles comédies!

—Je vous laisse parler, ma chère. Il en est de la jalousie comme de la colère: elle fait voir ce qui n'existe pas, dit Gontran, terrifié néanmoins par la perspicacité de sa femme.

Elle poursuivit, les yeux dans ses yeux, les mains crispées sur les siennes:

—Vous avez emporté cette personne dans vos bras? Oh! Gontran, comme vous me la faites haïr.

—Votre haine n'est pas juste, Emmeline.

—Elle est votre œuvre. La voici maintenant enfermée dans mon cœur pour n'en plus sortir; c'est vous dire, n'est-ce pas, que, ma fille dût-elle périr, Mlle Berneur ne remettra plus les pieds au château.

—Je ne vous ai jamais prié de l'aller chercher, dit Gontran, irrité par cette pensée que la faiblesse de son cœur allait avoir pour châtiment les douleurs de l'innocente Marthe.

En ce moment un domestique, après avoir frappé à la porte, se montra et demanda si M. et Mme de Graule voulaient recevoir le docteur Trénois.

A continuer.

Lettres non réclamées

Restant à la Poste de la Nlle-Orléans État de la Louisiane, le 5 Oct 1865.

Nlle-Orléans, 6 octobre 1865.

Du 1er octobre au 1er avril les bureaux seront ouverts de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et le dimanche de 9 à 11 A. M.

A

Abbe, Auguste
Abadies, E
Alartigasse, Vins
André Mme née A de Letra
Ader, François
Aide, M
Artigue, pour Mme S Senesl
Acosta, Miguel
Adorot, Octave
Aul, Jos
Aurianne, forgeron

B

Bayle, Joseph
Bragane, Aut
Badin, Calice
Baysl, H
Beltancar, Mme P
Blanchard, Leo
Basseo, C A
Blanchard, D A
Balthazar, Paul
Blanchard, Theo
Batmale B, pour Mme Beoilts
Baillasen, pour A Henl
Barberot, Paul
Besançon, P
Bernard, Auguste
Berthaud, François
Bernard, capt du Turenne
Bertoni, Pietro
Bernard, Wm
Besançon, Octavie
Bajo, A
Bernabée, Vve Gabriel
Baugenis, Alex
Bernes L, pour P A Hetkinson
Brillon, Ad
Billaud, A
Brisso, A
Bienvenu, A E
Brousard, A J
Brousard, Mme Jean
Boé, abbé
Bose, Mme M L
Bocsay A
Bonnet Jean, pr Cazenave
Bougard, J
Brode, J H
Bonnet, D
Bujol Ed, pour Mme J Jose
Brugier, A A
Burin, Elina
Buiesard, J

C

Carrière, A
Chauncy, Jules
Cataldier, Chs
Capella, G
Clarisse, Peter
Chaputs, Antoine
Caire, Jacques
Castillo, Pichardo
Chappotin, Hy
Canon, Caterina
Chauchon, Mme L
Ceran, Edgar
Certié, Hy
Clement, J Claude
Colderaro, Agostino
Constant, Mme Dauphine et
Cotta, brasseur
Coruée, Elisa
Coraine, Mme M
Couturier, Mme J
Curtel, Joseph
Cure, Eugène

D

D'Hamecourt, Ed
Darby & Tremoulet
Dapos, Louis
Dauphin, E
D'Antoney, Vve
David, Jean Chs
D'Avignon, F
David, G V M
Draux, Amanda
Dodes J H
Dempsat, Bapt
De Fetteville, Léonce
De Jarnette, E
De St Ange, Mme E
De Castro, J O
Des Mattais, F Grand
De Marigny, Octave
Despennes, J F
Debat, Jules
Deumini, Domenico
De Kressler, F W
De Bergue, Mme M
Devereux, John
De Taum, L W
Delmonico, Maria
Denis, Hy
De la Torre, Ang
De Escobal, Martin
Di Giovani, Giovani
Dugan, D B
Dufault, Vve
Dumoulin, E
Dufour, Mme Villeré et
Dupoy, Chs L C
Dugué, François
Durand, Claude J
Duplantier G pour J A Feuinston
Dupuis, Chas
Dubos, Mme A
Dumestre, P
Duclos, Honoré
Dupuy, Royal et
Dupuis E
Duret, L L
Deron, Mme et Mme Gautheol

E

Escandon, Ambrosio
Lepy, A O
Eliotrino, Leonardo
Evatis, Mme Ailsln

F

Fauquier, A M Mme
Fagot, pour F Fouchey
Faure, F L
Fourie, Cas
Flechier Chs O
Fernandez, Anthony
Fleurot, Mme M E
Fernandez, Victoriano
Fernandez, Anselmo
Ferrier, A
Feret, W A
Fourcade, St-Cyr
Fonte, Felerico
Forstall, Mme Cas
Fouse, L B
Furcella, James

G

Garette, Mme E W
Garcia, J B
Gaudet, Dr
Gaudeme, J
Gelin, Jean
Garcia, Gabriel
Garbanati, F J
Genetia, Jos
Garde, Pierre
Girard, Mme M D
Girard Lefevre, Jules
Gilly, Hip
Guerre, J M
Gourdain, Mme pour Mme H Chevalier
Gonzales, José
Grozard, Claude
Guibault pour L Marette
Guidry, Juliette C

H

Hau, Pierre
Haris, Jean
Herriot, Anna E
Huard, Mme P

J

Jacquinet, D
Jamey, Celina
Israel, Joseph
Jozanovich, Lazza
Jafa, José
Jolivet, Delphine
Juillet, Mme Jules

K

Kievorn, Frank
Kuhls, C pour E Morel

L

Landry, Emilda
Labranche, O
Lamireault L
Lavigne, Victor
Lavigne, Sambrielle Mme
Lacoste-Gonst, Jean
Legron, Phil
Lacourme, C
Lannes, Guillaume
Lazare A H
La Roche, J
Lacoste, Armand
Landreaux, F
Laroque, L
La France Mme O
La France, Valsin
Laporte, John
Le Claire, Mme E D
Lehman, Meyer
Levy, Jacques
Levy, Alex
Legris, H
Lefaux, J
LeBlond, Medon
Lamelle Louis
Lecourt, P
Litnes, Mallongin, A
Livaudais, P E
Lorié, Mme
Louisianau, Casey B
Lespre E
Loiseau A
L'Hote, G
Lutz, M A
Lugné, Leon
Lisle J J

M

Martinez F P
Martel Mme A
Marsche, Mary
Massouvrier, J
Marmion, L A
Mathieu, Jean
Malnegre, James
Marchand, Chas
Mateo, A
Martin, Dr J A
Meunhaut, abbé
Manoran, Mme
Malain, H E
Madamoisez, A
Martin, Armand
Marmo, C
Melville, David
Mercier, Auguste
Menard, Rosalie
Meloseon, Mme Caulon
Minkey, Vic
Moulié Alfred
Moncall, Ant
Montégut, Gabriel
Morison, Xavier
Moor, Louis
Morisson, Hy
Moullinier, Hospital etr

N

Naudair W M
Naudin Vve
Norès Hip
Nouvet Mme F F

O

Obigilevich J
Ouget Mme A

P

Patenot A
Paire Daniel
Pablo & Co
Patillo W P Rév.
Pernant Mme C
Peltier Jean
Petit A
Perault H
Pecquet F N
Perraud Ant
Pilorit Mme Sem.
Pico J
Privat, capt des Bons Fils
Picard Aug.
Pia Gustave
Polignière
Ponto Domenico
Pollards Louis
Pollards T W
Pujos Victor

R

Ramarre R
Reboffet Hy
Reevy, attorney
Regnier du Timan
Reudoeles Fco.
Riche D sier
Rivet Henri
Richard Mme Chs
Roux Albert
Roubobo, Pierre
Roche Arthur
Rose & Daniels
Rouglen Mme
Roy Pierre

S

St Armand, Hy
St Hilaire, Louis
Seloy, Jean Pierre
Senarine,
Serdelet, B
Serretas, Cristofalo
Senac, Jos
Seré, Léon
Saredet pour F Seguin
Stiva, Manuel
Soullard, J B
Scopision, Manego

T

Tepane, F
Tardy, A J
Toberty, Hy
Treotine,
Thiery, Désiré Ed
Tissot, P
Tito, François
Tissot, Mme Lovely
Tholomier, abbé
Torres, M y Pios
Torres, M y Pica
Feranelli, Otov
Tourné, J B
Tusson, Léonce

V

Viard, Ben P
Viale, Ant
Valanté,
Verges, forgeron
Valrie, J P
Vildebelle, Haida
Viger, Denis
Villier, Auguste

Z

Zar, Michele

INITIALES.

Le successeur de Louis J B Salomon

E. W. TALIAFERRO, Maître de Poste.

DROGUES, MEDICAMENTS

PEINTURES, HUILES, &c,

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, &c.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus,

AINSI QUE

Tous Articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c.

Aussi—INDIGO Guatemala, et BOUCHONS de [illegible] qualité.

L. E. POTHIER,

66........ Vieille Levée 66

Coin Conti et Bienville.

MOBILE.

LIGNE DE LA NOUVELLE ORLEANS ET DE MOBILE.

Bateaux à haute pression.

Pour Mobile, partant dimanche 8 Oct.

A l'arrivée du convoi de 4½ heures du soir, du chemin de fer Pontchartrain. Le beau bateau FRANCES [illegible] F. Forbes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à I. C. HARRIS, No 186, rue Gravier.

On ne recevra pas de fret après 2 heures 1/2.

DEPART, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE.—Le bateau à vapeur MAGNOLIA, capt. Everidge, commis Graham, fera des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Mobile et s'arrêtera aux villes des bords du Golfe. Il partira de la Nouvelle Orléans, jusqu'à nouvel ordre, à l'arrivée du convoi de 5 heures du soir, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain. Aucun bateau du Lac ne surpasse le "Magnolia" sous le rapport de la vitesse, de la sûreté et des aménagements. "Magnolia" se relie, à Mobile, à deux bateaux de 1re classe sur la rivière Alabama, partant pour Selma, Montgomery et tous les débarcadères intermédiaires. On donne des connaissements pour tout le voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JNO. A. STEVENSON, agent, Front Levée, No 7.

POUR LES ATTAKAPAS—Départ, SAMEDI, 7 du courant, à [illegible] heures du soir, positivement.—Le bateau à vapeur INGOMAR, d'un faible tirant d'eau, capitaine P. E. Burke, commis Geo. Dove. L'INGOMAR prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, St. Martinville et tous les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue Conti, ou à E. MONTAGNE Jr., 31, rue St Louis.

Jours de départ—MARDI, à 5 heures P. M., et SAMEDI, à 10 heures A. M.—Pour Fort Adams—1 fois par semaine—Port Adams, Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Donaldsonville, et tous les atterrages de la Côte—Le bateau à vapeur, magnifique et fin marcheur, SARATOGA, Beml. Aylea, commandant, et J. A. Richard et Harry McCandell commis, partira comme il est indiqué plus haut.—Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à TITUS & GWARTNEY, No 3 Tchoupitoulas.

POUR MATAMOROS—La goélette anglaise fine voilière et de 1ère classe, BENJ. WILLIS, Wells capitaine, ayant de bonnes accommodations pour passagers, et son chargement au complet, partira positivement samedi, 7 octobre 1865. Pour balance de fret sur le pont ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC, 20 rue Natchez, près Magazine, ou à CORNIBE & LEBLANC, 265 Vieille Levée.

POUR BORDEAUX—Le navire français de première classe BONS FILS, capitaine Privat, ayant son chargement entier engagé, partira pour le port ci-dessus le 15 octobre courant. Pour passage, s'adresser au capitaine à son bord ou à MM. A. ROCHEREAU & Co, 16 et 18 rue St Louis.

POUR LE HAVRE—Le barque clipper SHARPSBURG, de première classe, capitaine Horace Staples, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et à bord, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage (beaux emménagements, chambres) s'adresser à GEO. W. HYNSON & Co, Rue du Camp No 32.

Ligne régulière.

POUR LA HAVANE—Départ sous peu—La goélette-clipper anglaise MORRIS, bien connue et de 1re classe, capitaine P. N. Frosty, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage (bons emménagements) s'adresser au capitaine à bord, en face du marché aux viandes, ou au No 249 de la rue Vieille Levée.

POUR MATAMOROS—La goélette clipper NEPTUNE, de 1re classe, capitaine José Ribas, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage—bons emménagements—s'adresser à PUIG FRERES, No 18, rue Douane.

POUR MATAMOROS—La belle goélette anglaise, de 1ère classe, MARY JANE, capitaine Stevens, ayant la majeure partie de son fret engagé et allant à bord, partira sous peu de jours. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC, 20, rue Natchez, entre Magazine et Tchoupitoulas.

POUR LE HAVRE—Le magnifique navire ROBT. C. WINTHROP, capitaine Stewarts, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à GEO. W. HYNSON & Co, Rue du Camp No 32. Pour passage—excellents emménagements—s'adresser au capitaine, à bord, au poteau 35, Troisième District.

GRAND EXPRESS DU NORD, de l'Est et de l'Ouest.

Capital—Trois millions de piastres. Bureau, à la Nlle-Orléans—Rue Carondelet, au coin de la rue Commune.

Cette ancienne Compagnie expédie journellement un Express pour tous les ports des Etats-Unis et du Canada.

Elle a ouvert des bureaux à Galveston, Houston, Brownsville, San Antonio et d'autres points du Texas.

Elle se relie, à New York, à l'Express de la Californie de Wells, Fargo & Co. et au Grand Express Européen pour toutes les parties de l'Europe.

Elle transporte, le plus promptement possible, l'argent, les paquets précieux et toute espèce de fret. Le fret pris au plus bas taux.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau de la Compagnie, au No 21 DE LA RUE CARONDELET.

A. LOCKWOOD, agent.

A. S. BLAKE, surintendant.

AVIS.

NOUS avons repris les affaires de courtiers de change et de marchands commissionnaires, sous la direction de MM. J. Anderson, C. W. Cowan, [illegible]. L'autre de ces messieurs est autorisé à signer le nom de notre maison par procuration.—Nous sommes prêts à acheter et à vendre des traites sur New York, Londres et Liverpool et à recevoir des consignations de produits sur nos amis établis dans ces villes. Nouvelle Orléans, 25 septembre 1865. A. & J. DENNISTOUN & Cie.

CIGARES DE LA HAVANE.

Tabac de la Havane.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il a à vendre AUX PRIX LES PLUS REDUITS, en magasin et à la Douane, arrivés par le schooner Morris, 175 000 cigares de la Havane de toutes les grandeurs et de toutes les marques. 30 balles tabac en feuilles de la Havane, 1 caisse papier à cigarettes. J. GUMA, No 51, rue Commune.

Bitters Hongrois de Lukach,

ET SCHNAPPS AROMATIQUE

DE SCHIEDAM.

SUPERIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. Le monde commercial comprend enfin qu'un nom de fantaisie ou les ruses des exploiteurs ne suffisent pas pour faire accepter un article ordinaire. On ne regarde plus le brillant flacon, mais le contenu. Reconnaissant du patronage qui m'a été accordé, je tâcherai de le justifier de plus en plus. Les ordres seront remplis promptement au dépôt principal. 62, rue Commune.

MARGARET HAUGHERY.

—Successeur de F. D'AQUIN & Co—

Boulangère, rue de la Nlle. Orléans, No 76, entre les rues Poydras et Lafayette, Nlle Orléans.

PAINS ET BISCUITS—Elle a constamment un grand assortiment de pains, biscuits, biscuits à la crème, biscuits soda, biscuits au beurre, biscuits de Boston, biscuits à l'eau, biscuits pilote, biscuits de marine, biscuits vin, biscuits français, biscuits doux, biscuits pique-nique, &c., biscuits craknel, gâteaux au gingembre—le tout fait à la machine, et à vendre aux plus bas prix du marché.

AVIS.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE, de la Nlle-Orléans, a transporté ses bureaux au No 21 rue du CAMP, près de l'encoignure Commune. Cette Compagnie assure contre les risques de FEU, de MER et de RIVIERE et fait un retour de VINGT POUR CENT comptant aux assurés sur le montant de leurs primes.

—DIRECTEURS—

T N Blake, Lafayette Folger, P Maloché
J B St. Amand, M Barnett Jr., J Viesca Jr.
F A Ducros, C W Bradbury, H Peychaud,
LOUIS BARNETT secrétaire.

CHANGE.

CHECKS A VUE sur New-York,

en sommes au gré des acheteurs, constamment à vendre par LEVY & DIETER, rue Carondelet No 2.

ALBERT VOORHIES,

AVOCAT,

46......Passage de la Bourse......46

A LOUER,

UN MAGASIN qui a été arrangé dernièrement pour un bureau; il est peint partout, a des portes et des volets vitrés et tout ce qu'il faut pour en faire un magasin ou un bureau convenable. On le louera à des conditions raisonnables à un bon locataire, à partir du 1er octobre prochain. S'adresser au No 150 de la rue Carondelet, coin Girod.

A LOUER.

La maison et le magasin No 80 de l'angle des rues Royale et Conti; la maison et le magasin No 84 de la rue Royale; la maison et le magasin No 91 de la rue Conti, touchant au coin de la rue Royale. S'adresser au No 166 de la rue Conti, coin Remparts.

MAISON DEMANDÉE.

Une famille respectable désire louer, pour le 1er novembre, ou avant, et faire se peut, une maison en bon état, composée d'environ six appartements, avec gaz et water works et une cour convenable. S'adresser à B. L. Box No 478, Post office, New Orleans.

$10 de récompense.

MULE VOLÉE.

Volée dans la nuit du 29 au 30 septembre dernier, une MULE de couleur brune, haute de quatorze mains, étampée de la lettre H, sur l'épaule gauche. La personne qui la ramènera chez le soussigné, ou qui fournira les renseignements propres à la faire trouver, recevra la susdite récompense. H. LORIO, A Alger.

AVIS.

M. L. DE MONTLUZIN, ancien professeur au Collège de la Louisiane et directeur de l'institution de St-Jacques, s'étant fixé à la Nlle-Orléans, prévient la population [illegible] et les différents chefs d'institution de cette ville qu'il a l'intention de se consacrer à l'enseignement du français, des langues anciennes, des sciences mathématiques et physiques et du dessin. S'adresser pour tous renseignements au bureau du journal l'ABEILLE. A. CATONNET, 15, rue Carondelet.

AVIS.

Mr. J. A. LA NEUVILLE, ex-pharmacien de l'hôpital de la rue du Cirque, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir une pharmacie au coin des rues Baronne et Girod, sous le nom de BARONNE STREET DISPENSARY, où il tiendra constamment un assortiment de médecines et de parfumeries les plus fines. Un soin tout spécial sera donné à la préparation des prescriptions.

Billets des Banques de la ville.

LE soussigné achète aux prix les plus élevés du marché les billets des banques suivantes— [illegible] MARCHANDS, CRESCENT CITY, ORLEANS, LOUISIANE, ETAT DE LA LOUISIANE. J. L. LEVY, courtier, 117 Canal et [illegible].

Actions de grâce des Pères et Mères de Familles pour les bienfaits de la Foire.

[illegible] Une foire est organisée à cet effet pour mercredi [illegible] St Vincent de Paul à cet effet [illegible] Orléans pendant la durée de la guerre [illegible].

Le produit de cette foire est destiné à la réédification [illegible] dans le Troisième District.

La foire sera tenue à la salle de l'Opéra au coin des rues Toulouse et Bourbon; elle s'ouvrira le 17 octobre prochain et se terminera le 23 du même mois.

LES PERES ET MERES DE FAMILLE.

MAYER FRERES.

Crescent City Steam Tobacco Works.

(FABRIQUE DE TABAC)

Rue Lafayette, Nos 45 et 51, Magasin, rue Tchoupitoulas, No 51. Nlle-Orléans, Lou.

MAYER FRÈRES,

Rue Tchoupitoulas, No 51,

Entre les rues Poydras et Natchez, Nlle-Orléans, Lou.

Marchands de

Tabac en feuille et tabac à chiquer; fabricants de tabac à fumer et de cigares. Un fort stock de choix et constamment en magasin.

Ils sollicitent les ordres des commerçants et des marchands de comestibles en gros, auxquels il sera fait un escompte libéral.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés se sont associés, comme importateurs, jobbers et marchands de médicaments patentés, au No 22 de la rue de Chartres et No 18 de l'Exchange Place, entre les rues Douane et Canal, sous la raison de

J. S. MAUNSELL & Co.

Ils reçoivent en ce moment, de l'Europe, un vaste dépôt et de première main, un grand assortiment complet de drogues, produits chimiques, de tous les articles appartenant à ce genre de commerce. Ils reçoivent également tous les VÉRITABLES MÉDICAMENTS PATENTÉS, LES PARFUMERIES, LES ARTICLES DE TOILETTE, LES VINS ET LES LIQUEURS, &c, que nous garantissons VÉRITABLES.

[illegible]

JOHN S. MAUNSELL, WILLIAM BOGEL.

Références:

MM. Chas Briggs, Thos Sloo, Amt Fortier, A Chiapella, L E Forstall, J Morrison Jackson, A D Grieff; C T Buddecke, Mamury, Loting & Co, Bell Brink & Co, John B Murison & Co, J & J Tardos, Pike, Lapeyre & Bro, Bewer, Garner & Harrison.

AVIS.

A VENDRE à des conditions avantageuses, quatre BIENS DE CAMPAGNE situés dans la paroisse St Bernard, savoir: Un à un mille plus bas que les casernes et les trois autres sur la Pointe Chalmette.

Trois emplacements à vendre dans la rue St Louis, entre Tremé et Marais, deux maisons dans la rue de Santa entre Conti et St Louis. Trois magasins à louer rue St Louis Nos 8, 10 et 12, S'adresser à Ed. FAUCHET, courtier, Passage de la Bourse No 14.

Une économie d'une piastre est un gain d'une piastre.

AUX FABRICANTS DE CIGARES.

CINQ CENTS caisses vieux TABAC de Connecticut, et quinze de tabac New York State, à vendre à très bas prix par ISAAC & DRAYFUS, *Rue Gravier No 111.*

Dépôt, 38 rue de Chartres.

Vins rouge et blanc.

COGNAC, ABSINTHE, &C.

EN débarquement du navire français Bons-Fils, venant de Bordeaux, et à vendre par P. POUJOL, Rue Toulouse No 18.

[illegible] barriques vin rouge St Christoly pr. famille; barriques vin blanc vieux; caisses vin rouge bon ordinaire; barils vin blanc; caisses absinthe E. Pernod; fruits à l'eau-de-vie, moitié prunes et moitié abricots; paniers huile d'olive E. Plagniol.

WHISKIES.

barils FIFER MAGNOLIA WHISKEY, MOORE & MOORE.

PIPER HEIDSIECK.

paniers CHAMPAGNE PIPER HEIDSIECK véritable—en débarquement du steamer Mariposa. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 30 & 40 Vieille Levée.

VINS! VINS!

EN débarquement du navire français "Bon Fils", venant de Bordeaux— barriques VIN ROUGE "St-Loubes" "Côtes de Bourg"; demi barriques VIN BLANC "Ieres Graves de Portets"; caisses VIN ROUGE "Graves d'Ambarès"; VIN BLANC "Ieres Graves de Portets". A vendre par J. & J. TARDOS, 48, Vieille Levée.

LA MAISON DORÉE.

MR. JOHN STRENNA, propriétaire du Restaurant de John, annonce à ses clients et au public qu'il a transporté son établissement au magnifique édifice appelé LA MAISON DORÉE et situé au No 144 de la rue du Canal, entre les rues Carondelet et Baronne.

JULES BLINEAU,

—15, BOURBON, PRÈS CANAL—

Voulez-vous manger de bonnes huîtres?

Les amateurs trouveront toujours de bonnes huîtres dans le nouvel établissement que M. Jules Blineau vient d'ouvrir. Un RESTAURANT en fait partie—Les gourmets pourront se présenter.

Salon de Fred. Gruber.

Au coin de la rue Commune et du Passage du Théâtre.

LE soussigné ayant acheté le vieil établissement connu si favorablement sous le nom de JOHN McDONALD, au coin de la rue Commune et du Passage du Théâtre, sollicite respectueusement l'appui du public. On trouvera toujours dans l'établissement les liqueurs des meilleures qualités. J. F. GRUBER.

RESTAURANT ST. LOUIS,

Tenu par Henri Marthe,

Rue St-Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon. Chambres garnies pour habitants, salon pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés. M. Henri Marthe ayant agrandi son établissement en y joignant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles.

Restaurant Français,

72....*RUE DE CHARTRES*....72

Tenu par M. Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Amis

CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

J. S. KNAPP, Dentiste,

Donne ses soins à toutes les personnes qui s'adresseront à lui comme CHIRURGIEN-DENTISTE à son cabinet 15........RUE BARONNE........15 Près Canal.

CONSERVEZ VOS DENTS!

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE 196......RUE DU CANAL......196 entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Consultations en français, en espagnol et en anglais.

Fabrique de glace de la Louisiane

Au coin des rues Tchoupitoulas et Orange.

DES livres de souscription au capital d'une Compagnie pour la fabrication de la GLACE, à la Nlle-Orléans et en Louisiane, sont maintenant ouverts aux bureaux de:

MM. A. Robinson & Co, rue St. Louis, Nos 16 et 18. A la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans, rue du Canal, No 111. Au bureau de MM. Pike, Lapeyre & Brothers, rue du Camp. Au bureau de M. Alex. Harris, rue Carondelet. Au bureau de George W. West, rue Perdido, No 22, où les personnes qui désirent visiter l'établissement pourront obtenir une circulaire qui leur donnera droit à une entrée. HENSLER, LABARRE & CO.

DEMANDE D'EMPLOI.

UN français d'un âge mûr, vieux soldat, honorablement connu et pouvant fournir les meilleures références, désirerait obtenir un emploi de concierge ou de gardien, dans une institution publique ou une propriété particulière. S'adresser à J. B. CURY chez M. Antoine, encoignure Victoire et Français, ou chez ROMAN & OLIVIER, 38, Front Levée.

CIGARES DE LA HAVANE.

CENT VINGT CINQ MILLE cigares de choix de la Havane—Ferme, Media Regalia, Conchas, Londres, &c, &c. 10,000 paquets de cigarettes de la célèbre marque "Vida de Garcia." A vendre en Douane ou droits payés, par A. H. D'MEZA, Bureau, rue St. Louis No 16.

A VENDRE.

La magnifique résidence neuve, ayant toutes les améliorations modernes et située au No [illegible] de la rue des Remparts, entre les rues Douane et Bienville. Elle conviendrait admirablement, à cause de sa position centrale et de la proximité de la rue du Canal pour un Club de Messieurs ou un restaurant fashionable à l'instar de celui de Delmonico, avec jardin pour créer à la glace [illegible] une pension [illegible] propriétaire.

A LOUER,

Le magasin No 168 de la rue de la Commune, coin St. Charles; le magasin attenant, No 33 de la rue St. Charles. Les magasins Nos 54 et 56 de la rue des Magasins, entre Julia et Girod, attenant à l'hôtel St. James. La maison et le magasin No 88 de la rue Tchoupitoulas, entre Poydras et Gerod. S'adresser à EDWD. BARNETT, No 47 rue Royale.

EPICERIE DE FAMILLE.

A vendre, pour cause de santé,

La belle épicerie bien sortie, située au coin des rues Dauphine et Hôpital. Bien achalandée, fait de bonnes affaires en détail, pour environ $4,000 par mois. S'adresser à la gérante, au coin des rues Dauphine et Hôpital.

VENTES JUDICIAIRES

La succession de F. JANTOUX vs la veuve J. B. DE MAHY—DESMOUTILS (Jacqueline Marie Antoinette Amable Louise Ursule Bertrand, veuve de Joseph René de Mahy Desmoutils).

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 18 334—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, dix neuf décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un emplacement situé au faubourg Clouet, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues de Craps, d'Amour, Clouet et Louisa, mesurant au pied [illegible] deux cent dix pieds à la rue Clouet, deux cent quarante pieds de profondeur et front à la rue de Craps.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence bâtie en bois, dépendances et appartenances, jardin, apparaux &c, &c, tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, sans aucune exception ni réserve.

Lequel emplacement se compose de [illegible] terrains acquis par la [illegible] des héritiers de dit Joseph René de Mahy Desmoutils [illegible] 1856, au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville [illegible] Mahy Desmoutils, suivant décret de l'Honorable Cour des Preuves en date du 8 août 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette saisie étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son billet ou obligation, avec caution à la satisfaction, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en à déduction du prix d'adjudication, les frais d'encanteur du shérif et du greffier &c., s'élevant à la somme de [illegible] en espèces, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse, et de ville.

CHARLES SIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Jean Baptiste Lebreoy vs. la veuve Milton J. Holgart, exécutrice testamentaire de Milton J. Holgart, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 2[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire de demande à Alfred Shaw, et dûment chéri et par celui et à moi transféré, je procéderai le LUNDI trente Octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Julia, Carondelet et Girod.

Le dit terrain mesure vingt trois pieds [illegible] pouces, [illegible] lignes et demie de face à la rue Baronne, par cent soixante dix pieds six pouces [illegible] de profondeur, entre lignes parallèles, [illegible] partie du terrain désigné par le No Quatre vingt quinze d'après un plan dressé par J. Pitts, voyer de cette ville, annexé à un acte au rapport de G. R. Stringer, ci devant notaire public en cette ville, en date du dix août de juin 1836 portant vente par la succession de Theodore Uzanneau, et est ce terrain désigné par le No Un sur un plan dressé par M. Harrison, daté du 21 mai 1865, déposé en l'étude de E. Duplessis, autrefois notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à deux étages avec attique, couverte en ardoises, portant le No 192, sur la rue Baronne, ayant galerie en avant et sur le derrière, deux chambres et vestibule, au rez de chaussée et au premier, une cuisine en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant deux chambres, cour pavée, pompe, citerne en briques, jardin devant, cave &c. &c.

Cette propriété fut acquise par le défunt, [illegible] suivant acte au rapport de D. J. Ricardo, notaire public en cette ville, en date du 3 mai 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES SIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

F. DOLHONDE. *J. B. COBB.*

F. DOLHONDE & Co, FACTEURS DE COTON, Marchands commissionnaires et expéditeurs, No 37, rue Natchez, Nlle-Orléans, Lou. — COBB, DOLHONDE & Co, Marchands commissionnaires et expéditeurs, No 7, North Second, entre Chestnut et Market, St. Louis.

Ils sollicitent les ordres pour l'achat ou la vente du coton, du sucre, de la mélasse, du café, des comestibles, des produits de l'Ouest, des fournitures de marine, de la corde et de la toile d'emballage, &c., &c. Ils les rempliront avec la plus grande exactitude.

LA société qui existait ci-devant entre les soussignés A. STUZENEGGER & CH. G. TEICHERT, sous le nom de CH. STUZENEGGER & Co, a été dissoute par le décès de M. C. G. Teichert, et le sieur A. Stuzenegger a été chargé de la liquidation. Nlle-Orléans, 22 septembre 1865. Widow C. G. TEICHERT. A. STUZENEGGER, 66, rue de la Bourse.

THOMAS C. PAYAN,

73........Rue du Canal........73

Entre Camp et Magasins.

VEND son grand assortiment de VETEMENTS FINS EN GROS ET EN DETAIL, à des prix extrêmement bas. Pour clore un compte, un beau lot D'ARTICLES DE TOILETTE.

Wm A. SEAY,

AVOCAT,

ALEXANDRIA, (LOUISIANE)

EXERCERA sa profession dans les Cours de Rapides et des paroisses voisines.

C. DE LASSUS,

Courtier de change,

32.........Rue CARONDELET.......32

LE Dr P. JEGOU

A L'HONNEUR d'annoncer au public qu'il a établi sa résidence et son office, rue Bourbon No 186, entre St Pierre et Toulouse.

Consultations—Pour les dames, de midi à 3 heures; pour les messieurs, de 7 heures à 9 heures du soir. Le Dr P. Jegou traitera d'une manière spéciale les maladies chroniques suivantes:—Scrofules, syphilis, dyspepsie, [illegible] gastralgie, névralgie, [illegible] diarrhée, dysenterie, hémorragies, [illegible] et généralement toutes les maladies [illegible] de l'utérus. [illegible]

Note—Le Dr P. Jegou s'engage à ne faire payer aucune rétribution pour le traitement de ces maladies [illegible].

Le Dr T. ANTOINE, médecin français,

FAIT connaître respectueusement au public qu'il professe en cette ville une doctrine spéciale fondée sur le principe de la [illegible] de toutes les maladies, qu'une expérience et une pratique de plus de [illegible] années [illegible]. Son mode de traitement étant simple et facile, [illegible] convulsions, paralysie, apoplexie, rhumatismes, goutte, sciatique, épilepsie, (mal caduc) asthme, hydropisie, phthisie pulmonaire, consomption, &c.—ces cinq dernières maladies n'étant qu'au deuxième degré.

Guérison certaine de plaies et ulcères anciennes et invétérées, et toutes les maladies de la peau, [illegible] les maladies des enfants, [illegible] étant traitées à temps.

Les cures ne se payent rien. Le Dr. Antoine à l'appui de ce qu'il avance sur sa méthode de traitement, pourra montrer plus de deux cents mille faits de guérisons, preuves et justifications, à soumettre à qui le désire.

Consultations tous les jours, dimanche excepté, de huit heures du matin à six heures du soir, No 37 rue Bourbon, entre Douane et Bienville.

ELIXIR TONIQUE

AU PYROPHOSPHATE DE FER

De C. ROBIN, Pharmacien,

Encoignure des rues Ste-Anne et Villeré

CE médicament à base de fer est souverain pour le traitement de l'Anémie, la Chlorose, les Pâles couleurs, &c., et toutes les affections qui ont pour cause l'appauvrissement du sang. [illegible]

A vendre en gros et au détail chez C. ROBIN, pharmacien, encoignure des rues Ste Anne et Villeré et par les principaux pharmaciens.

En débarquement des steamships Mississippi, Geo. Cromwell et North Star, qui de la barque Ida Carlton, un nouvel envoi de spécialités et produits pharmaceutiques, à vendre à la pharmacie E. E. MOUGIN, encoignure Dauphine et Bourbon, aux plus bas prix;

Capsules d'opiat, des Drs. Jozet et Mesnards, [illegible]. Granules d'[illegible], Aconitine, du Dr. [illegible]. Poudre purgative, du Dr. Limonade sèche, au citrate de magnésie, de Legras, [illegible]. Poudre de Rogé, et d'un prix moins élevé. Sirop d'hypophosphite de Chaux et de Soude du Dr. Churchill, [de la] pharmacie Grimault. Liqueur et Pilules anti-goutteuses, du Dr. Laville. Eau de Vichy, fraîche, des sources [illegible], Hôpital et Célestins. Poudres de Vichy, en paquets et en boîtes. Fécule fraîche, de pommes de terre, et Racahout des Arabes. Poudres du Dr. Pétrequin [illegible]. Pilules de Blancard [illegible] et de Gille. SANGSUES HONGROISES. Parfumerie de la Société Hygiénique, de Pinaud et de Coudray. Poudre d'or, [illegible] pour cartons de bals et [illegible]. Vin de Séguin; [illegible] De Jongh; Rob de Boyveau-Laffecteur, &c., &c. A vendre en gros et en détail, [illegible] d'importation directe, par E. E. MOUGIN, pharmacien, Nos 27 et 29, rue Dauphine, encoignure Bourbon.

CHAUX.......CHAUX.

Fabrique de chaux de J. M. Cosme,

No 235, Promenade Carondelet (Vieux Bassin) Nlle Orléans.

LA chaux de coquilles provenant de cette usine est [illegible] pour un nouveau procédé, dans un haut fourneau [illegible] et [illegible] qu'elle est toujours [illegible] dans la qualité ou la blancheur. Elle peut rivaliser avec [illegible] chaux de la [illegible]. [illegible]. S'adresser pour les ordres [illegible] LAPEYRE & PERRET, Nos 88 et 90, Vieille-Levée.

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR,

201.........RUE DE CHARTRES.........201

VENTES A L'ENCAN

Drap, casimirs et satinets, chemises et caleçons de flanelle.

PAR VINCENT & CO,

Wm F. VINCENT, Encanteur,

IL sera vendu, samedi, 7 du courant, dans leur salle d'encan, au No 28 de la rue de Chartres—

100 pièces de draps noirs et de laine et étoffes de différentes genres, 27 pièces de drap noir et draps noirs; 100 do casimirs, casimirs et tweeds; 100 do flanelle; 100 do mouchoirs soie et brillants; 100 do alpagas et cobourgs noirs et en couleur; 100 do casimirs noirs et en couleur; 200 do chemises flanelle laine et coton; 200 do habits; la longe et coton.

—Aussi en même temps—

200 lots de marchandises sèches assorties.

—Egalement—

Une facture de sondes de couvertes.

—Egalement—

Une facture de chapeaux et caleçons de flanelle ouatés et Opéra.

150 caisses bottes, souliers et brodequins.

—Aussi—

50 caisses chapeaux pour hommes et enfants.

—Aussi—

150 lots habillements d'hiver, marchandises sèches, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Salle d'encan, 60 rue de Chartres.

VENDREDI, 6 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—150 caisses bottes, souliers et brodequins; —AUSSI— 50 caisses chapeaux pour hommes et enfants; —AUSSI— 150 lots habillements d'hiver, marchandises sèches, &c. Conditions à la vente.

Meubles en argent et en métal.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Salle d'encan, 60, Chartres.

VENDREDI, 6 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—100 montres Lepine et à ancre, en argent et en métal. Conditions—à la vente.

Vente par Hoffman & Marks.

Marchandises sèches et habillements.

PAR HOFFMAN & MARKS,

S. B. ZELNICKER, encanteur,

Bureau rue de Chartres 26.

VENDREDI 6 octobre, à 10 heures du matin, il sera vendu—800 lots de marchandises sèches assorties, telles que draps noirs fins, casimirs, satinets, mérinos, jeans, tweeds, flanelles, couvertures, mérinos, alpagas, mouchoirs de laine, popelines, mozambiques, baréges, cotonnades, indiennes, chemises, caleçons, [illegible], habits, gilets de laine, bas de coton, mouchoirs coton, toile du Nord, robes, [illegible], &c. &c.

La vente commencera par 800 lots de vêtements fins, venant d'être débarqués du steamer North Star, arrivé de New York.

—Egalement—

200 douz. chapeaux français fins.

Marchandises sèches, articles de fantaisie, habillements.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI, 7 du courant à 10 heures précises du matin, dans sa salle d'encan, au No 36 de la rue Bienville, il sera vendu—200 LOTS DE MARCHANDISES SECHES assorties, articles de fantaisie, habillements, chapeaux, &c. Conditions—à la vente.

Vente par les gardiens du port.

Toile d'emballage.

PAR TOURNE & NEUBERGER,

EUGENE TOURNE, encanteur.

SAMEDI, 7 octobre, à 10 heures, il sera vendu au "Bogie Warehouse" au coin des rues Gasquet et Notre Dame, par ordre et sous la surveillance des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra—200 pièces toile d'emballage, 100 do do do, avariées à bord du steamer H. S. Hager dans son voyage de New York à ce port. Conditions—comptant en billets du Trésor.

Meubles! Meubles!

PAR NELLIGAN & VON ZINKEN.

JAMES NELLIGAN, Encanteur.

VENDREDI, 6 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans leur salle d'encan, rue Carondelet, No 46—Beaux meubles en bois de rose et en acajou, comprenant: bois de lit, bureaux, armoires, tables, chaises, &c. Conditions comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Marchandises sèches, Linge fait, Bas, Chaussures, Châles, Meubles, etc.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Jours de vente, mardi, jeudi et samedi.

SAMEDI prochain, 7 octobre, à dix heures du matin, il sera vendu à son magasin Fenêtre, encoignure Chartres et St Louis No 116.—100 lots de marchandises sèches, linge fait, bas, chaussures, chemises, meubles, ustensiles, meubles, etc.

100 grosses allumettes françaises, de Roche & Co, Marseille, coton blanc, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

Jours de vente, mardi, jeudi, samedi.

SAMEDI prochain, 7 courant, à dix heures du matin, il sera vendu à son magasin Fenêtre, encoignure Chartres et St Louis, No 116—100 grosses allumettes françaises de Roche & Co, Marseille. Aussi—coton blanc.

Terrain meublé dans le Deuxième District.

PAR J. B. CROZAT, encanteur,

Bureau coin Conti et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 7 octobre 1865, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—Un terrain de valeur faisant face à la rue Royale, entre Ursulines et St. Philippe, mesurant 34 pieds 4 pouces de face à la rue Royale, sur 120 pieds 11 pouces de profondeur. Le plan est exposé à la Bourse. Conditions—Comptant.

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE.

LES tableaux d'assessement de la ville ayant été déposés au bureau des réviseurs d'assessement, ils seront exposés à l'Hôtel de Ville, salle No 15, du LUNDI 2 au 30 de octobre prochain, à midi, pour réviser les déclarations du Bureau des Assesseurs et procéder au considération les demandes de réduction des taxes [illegible]. Le soussigné se tiendra dans la susdite salle, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, tous les jours, pendant trente jours, à partir du 2e courant, pour que les tableaux d'assessement et paroisse [illegible]. E. L. BRECIER, Secrétaire du Bureau des Réviseurs.

AVIS.

Bureau du Contrôleur.

Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, le 3 octobre 1865.

DES arrangements ayant été faits avec les Greffiers des Cours de Districts et avec le Shérif, pour le remboursement de l'excédant des frais de cours et coûts de Shérif, sur les taxes de 1861, 1862, et 1863, toutes les personnes qui ont ainsi payé leurs taxes sont [illegible] pour obtenir des reçus qui seront payés sur présentation au Shérif et au Greffier de Cour où l'affaire a été intentée. S. HOWELL, Contrôleur. Approuvé: G. BURKE, Maire Adjoint.

NELLIGAN & VON ZINKEN

46.........Carondelet.........46.

Vendront aux plus bas prix BOIS EQUARRIS, MATS et VERGUES, de tout genre. Aussi, BOIS DE CHAUFFAGE, en quelque quantité que ce soit. Les commandes sont remplies avec promptitude.

J. GALINIER,

142........Rue Royale.........142

entre St-Pierre et Toulouse,

AU 1ER ETAGE,

Grand assortiment de marchandises pour les modistes.

FLEURS FRANÇAISES—CHAPEAUX NOUVEAUX RUBANS—PLUMES—VELOURS—SOIERIES—PELUCHES—BLONDES—TULLES—CREPES, PERLES—FORMES, etc—Aussi qu'une grande variété d'ARTICLES FANTAISIE pour chapeaux et coiffures. Nouvelles réceptions d'articles par tous les steamers arrivant de New York.

JULES LEAUMONT — EMILE REYNES.

LEAUMONT & REYNES,

Courtiers de change,

BILLETS, ACTIONS, SCRIPS, &c.,

Rue Commune, No 182.

Entre St. Charles et Carondelet.

Dr. C. DELERY,

Domicile et Bureau, rue Ste Anne 79, entre Royale et Bourbon.

Consultations de [illegible] heures en anglais, en français et en espagnol.

Dr. J. Theus Taylor,

Ex chirurgien de Division de l'Armée Confédérée.

S'EST établi d'une manière permanente à la Nouvelle Orléans et offre ses services au public. Chambres et Domicile, No 202 rue du Canal près Remparts. Heures de consultation—De huit à dix heures du matin et de quatre à six heures de l'après midi.

LES Drs. BEARD et CHOPPIN,

Se sont associés pour la pratique de la MEDECINE ET DE LA CHIRURGIE.

Le Dr. Beard s'occupera, comme par le passé, des Maladies des Yeux et des Oreilles. Le Dr. Choppin s'occupera de l'exercice de la Médecine et spécialement de toutes les cas de Chirurgie.

Leur cabinet est au No 1 de la rue Carondelet. Heures de consultation, de 11 heures à 3 heures.

Ongles rentrés, cors, œils de perdrix, ongles difformes, gonflements des articulations et toutes les maladies du pied guéris par le Dr S. M. BARNETT, chirurgien-pédicure, 12 rue Baronne, près Canal. Il est recommandé par les médecins et chirurgiens de la ville.

CONSULAT DE BELGIQUE.

Nlle Orléans, 2 septembre 1865.

SONT priés de se présenter au bureau du Consulat au 4 rue Carondelet, pour affaires importantes—[illegible]

TROIS CENTS BALOTS TOILE D'EMBALLAGE.

[illegible] à vendre en lots à la convenance des acheteurs par [illegible].

BATLAN & CO, Facteurs de coton et Marchands Commissionnaires, Rue Gravier No 190.

Beaux meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, en bois de rose et en acajou, beaux miroirs en pied, carte des environs de H. H. Antonelli, F. Mellert, et Wm J. McCracken—glaces françaises à cadres admirablement sculptés, magnifiques rideaux damassés et brocatelle; beaux tapis velours et [illegible]; porcelaines, verrerie, argenterie et plaqué, candélabres, &c, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,

E M MONTGOMERY, encanteur.

VENDREDI, 6 octobre, à 10 heures du matin, il sera vendu à la résidence No 185 de la rue du Canal, entre les rues Rampart et Bourgogne—

Tout le contenu de la dite résidence, comprenant: beaux meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, en bois de rose et en acajou; beaux meubles en chêne: armoires à glaces françaises, des célèbres ateliers de M. H. Seibrecht, F. Mellard et Wm J. McCracken; glaces françaises à cadres admirablement sculptés; magnifiques rideaux damassés et brocatelle; beaux tapis velours et à trois plis; porcelaines, verrerie, argenterie et plaqué; candélabres, &c.

—Egalement—

Un grand PIANO d'Erard à queue.

On peut venir visiter la résidence la veille du jour fixé pour la vente.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Grande vente de mulets, chevaux, buggies, harnais, selles, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.,

E. M. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu VENDREDI, 6 octobre, à midi, aux écuries Validée, rue Philippa, au pied de la rue de l'Union—50 jeunes et beaux mulets, 10 de beaux chevaux de selle et de harnais, 1 voiture à bras. Egalement— Plusieurs beaux buggies couverts et découverts, harnais, selles, &c. Les personnes qui ont un animal à vendre peuvent les présenter deux heures avant la vente. Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Meubles en acajou et en noyer, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.

E. M. MONTGOMERY, Encanteur.

VENDREDI, 6 octobre, à 10 heures du matin, il sera vendu, au No 446 de la rue du Camp, en face du marché Magasin—Le contenu de la dite résidence, comprenant: meubles en acajou et en noyer, bois de lit, bois de lit, armoires, bureaux, lavabos, tapis, &c. —EGALEMENT— Un beau mélodéon. Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Foin Foin Foin

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu vendredi, 6 octobre 1865, à 10 heures du matin, à l'entrepôt du coin des rues Julia et Fonchot, en lots, au gré des acheteurs—[illegible] balles foin. Conditions comptant, en billets du Trésor.

Meubles—Meubles.

Ferraille, Fourneaux, &c

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,

Salle d'encan, No 34 rue de Chartres.

SAMEDI, 7 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au coin des rues Orléans et Bourbon—Un lot de meubles en acajou, [illegible] toilette, lits, chaises, tables, &c.—Aussi: Un lot de ferraille, fourneaux, &c.

Grocerie—Grocerie.

Meubles, Bois et Mercerie.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,

Bureau No 34, rue de Chartres.

LUNDI, 9 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au coin des rues Orléans et Johnson—Le fonds de la susdite grocerie ainsi que les ustensiles; un lot de MEUBLES et un lot de bois de chauffage; un lot de MERCERIE, &c.

Succession de feue Innocente Montégut—No. 25,520.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,

Bureau No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, VENDREDI 6 octobre, à 10 heures A. M., à la dernière résidence de la défunte, rue de la Levée, entre Clouet et Montégut, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No. 25,520, en date du 16 septembre 1865, et à la demande de ladite Cour, les effets mobiliers appartenant à la succession de feue Innocente Montégut. Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

E. ROGER & Co,

Encanteurs, 45 et 47, rue de la Vieille Levée.

M. CHARLES T. NASH succèdera des ventes de PROPRIETES FONCIERES, ACTIONS, BONS, et autres valeurs.

—Aussi—

CARGAISONS et ventes au dehors.

Avances sur consignations.

EN débarquement du brick anglais Helina, capitaine Mather, de Bordeaux—

VINS ROUGES

[illegible] barriques Margaux "J Lacosse"; do Château "Bégué à Jite Palé"; do St-André "Léopold M. André"; do St-Emilion pour famille; do Ambès; do Ambarès; 5 demi barriques vin blanc Graves.

VINS EN CAISSES.

caisses Château "Bégué & Jite Palé"; do St Sulpice "Léopold M André".

VIN DE CHAMPAGNE.

paniers et caisses "Château Fleuretta". A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 38 et 40, Vieille Levée.

LEON PIERRE,

37.....Rue des Petites-Ecuries.....37

COMMISSIONNAIRE ACHETEUR,

A PARIS,

Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.

S'adresser pour renseignements et conditions à LEON PIERRE & Cie, [illegible] de Chartres.

MASSEY, COLLINS & CO.

NOUVEAU DRAUGHT, ALE XX.

DE PHILADELPHIE

C'est le meilleur ALE pouvant qu'il y ait sur le marché. Il en est reçu par chaque steamer de Philadelphie et de New York.

Les consignés en vendent par baril, demi baril et en bouteilles, aux marchands, aux bateaux à vapeur, aux buvettes, aux hôtels et aux familles.

En magasin et à vendre par

J. A. BLAFFER & Co

SEULS AGENTS,

(Successeurs de Wm MASSEY)

Rue Bienville, Nos 25 et 28, et rue de la Nlle Levée, No 32.

ALEX. BONNEVAL.......JEAN. DOLHONDE.

BONNEVAL & DOLHONDE.

COURTIERS

DE BONS, ACTIONS, BILLETS, TRAITES, SCRIP D'ASSURANCE, OR, ARGENT, &c.

155.......Rue de la Commune.......155

Charbon à $1 25.

W. G. COYLE & Co, 145 Gravier, sont prêts à livrer, dans toutes les parties de la ville du charbon de Pittsburg la mesure au prix réduit de $1 25.

CHARBON DE PITTSBURG ET BRIQUES A FEU DE LIVERPOOL.

A vendre par P. V. BERNARD, No 26, Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville.

CHARBONS PITTSBURGH ET ANTHRACITE.

En débarquement, de qualité supérieure, pour les familles, à livrer en grandes ou en petites quantités, dans tous les quartiers de la ville. L'anthracite est offert à très bas prix aux restaurateurs et aux boulangers. DAVID STICKNEY, rue Carondelet No 6.

CHARBON A BAS PRIX. CHARBON A BAS PRIX.

LE MEILLEUR CHARBON DE PITTSBURG, POUR LES FAMILLES, A $1 25 LE BARIL. ACHARBON ANTHRACITE (grosseur d'œuf) A $16 le tonneau, livré dans tous les quartiers de la ville par DAVID STICKNEY, Rue Carondelet No 6.

CHARBON! CHARBON!

REDUCTION DE PRIX

J'ANNONCE à mes clients et au public que j'ai fait une réduit de 25 cents par baril dans le prix de mon CHARBON DE PITTSBURGH, et qu'à partir de cette date, je livrerai, dans tous les quartiers de la ville, du charbon propre et choisi expressément pour les familles, à $1 25 le baril. J. M. PETERSON, Bureau, rue Gravier No 186. [illegible] rue de l'hôtel St. Charles. Dépôt, rue Dauphine No 13.

CHAUDIERES A SUCRE.

LES soussignés, agents de la célèbre fonderie des MM. R. & J. Sandford, de Liverpool, ont en magasin un stock complet de CHAUDIERES A SUCRE en fer battu et en fer fondu; ils les vendront à des prix raisonnables. M. A. DELIZARDI & C. (en liquidation,) Rue Carondelet No 38, entre les rues Commune et Gravier.

AVIS.

LE soussigné, attaché pendant neuf ans à la maison P. Bugellier, annonce à ses amis et au public qu'il a ouvert un établissement de tailleur dans le Passage de la Bourse No 24, entre Canal et Douane. Il s'efforcera par le soin qu'il apportera aux travaux qui lui seront confiés, de mériter la confiance de ses clients et des personnes qui l'honoreront de leur patronage. C. LEBON, tailleur.

A VENDRE,

UNE magnifique VITRINE avec glace française, une TENTE neuve, INSTALLATION DE BAR de COMPTOIR. S'adresser au restaurant de JOHN'S, Rue Carondelet, No 3, N. O.

VITRES FRANÇAISES.

NOUS avons ajouté, dernièrement, à notre fort stock de verrerie, porcelaine et poterie, un assortiment complet de VITRES FRANÇAISES, de toutes grandeurs, de 8 sur 10 à 36 sur 44 pouces. Nous les offrons aux plus bas prix du marché. HENDERSON & GAINES, Rue du Canal, No 160.

600 balles de Coton,

PAR E. ROGER & Co,

G. DEJAN, encanteur.

VENDREDI, du courant, il sera vendu à deux heures de l'après midi, à la [illegible] de la Vieille Levée—600 balles coton pour compte de qui il appartiendra. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Propriété de valeur dans le 1er District.

PAR E. ROGER & CO.,

G. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, 7 courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Deux lots de terre dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Erato, Thalie et Camp, mesurant 60 pieds de face à la rue Prytanée sur 120 de profondeur, entre lignes parallèles, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et consistant en une maison en briques à étage, couverte en ardoises, ayant dans le bâtiment principal et dans l'aile dix chambres, et une autre bâtisse à étage latéralement, ayant deux chambres. La propriété porte le No 126 de la rue Prytanée. Grille en fer sur toute la façade, water works, gaz, chambre à bain, beau jardin, &c. La susdite propriété est meublée et pour le mobilier on pourra traiter à l'amiable avec le propriétaire. Possession immédiate sera donnée. Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. Autres propriétés à vendre à l'amiable.

300 caisses bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers steamers.

—AUSSI—

Le stock entier d'un magasin de chaussures au détail.

PAR E. ROGER & Co.

G. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, 7 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leurs salles d'encan, Nos. 45 et 47 rue de la Vieille Levée—300 caisses bottes, souliers et brodequins, assortiment de choix, reçu par les derniers arrivages. —Aussi— Le stock entier d'un magasin de chaussures au détail. Conditions à la vente.

Vente par les Gardiens du Port—Chapeaux et chapeaux avariés.

PAR E. ROGER & Co,

G. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, 7 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan No 45 et 47, rue de la Vieille Levée, d'ordre et sous la surveillance des gardiens du port pour compte de qui il appartiendra—Une caisse chapeaux et chapeaux avariés à bord du steamer [illegible] dans son voyage de New York à ce port. Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

VENTE AVEC CATALOGUES.

Marchandises sèches étrangères de l'importation de MM J. Sturznegger & Co.

Par E. ROGER & Co.

G. DEJAN, Encanteur.

MARDI, dix octobre, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée, il sera vendu—

COTONS blancs et écrus—300 pièces cotons blancs et écrus. 300 pièces impériales. INDIENNES—1200 pièces indiennes brunes et bleues, indiennes lilas et chocolat, [illegible], &c. &c. GINGHAMS—150 pièces ginghams à carreaux noirs et blancs. GINGA FIL—100 pièces ginga fil. COUTIL à matelas—120 pièces coutil à raies bleues. COTONS à draps—50 pièces cotons blancs à draps 9/4 et 10/4 pouces. COTONNADES—200 pièces cotonnades unies. BOBINET—50 pièces bobinet pour moustiquaires. NAPPES et SERVIETTES damassées—100 nappes damassées; 100 douzaines serviettes damassées. SERVIETTES HUCKABACK—100 douzaines serviettes à barres rouges et bleues; 200 douzaines serviettes huckaback. OUVRÉ pour serviettes—120 pièces ouvré, différentes qualités. MOUSSELINE unie et à carreaux—300 pièces mousseline unie et à carreaux. COTON ROUGE—100 pièces coton rouge, article suisse. ALPACA—120 pièces alpaca de qualité supérieure. MOUCHOIRS—100 pièces Madras véritables. Mouchoirs et foulards français imprimés. BONETERIE—200 douzaines chaussettes et bas blancs, écrus, anglais et fins. Chaussettes blancs pour hommes et un grand assortiment pour enfants. CORSETS—[illegible] français, première qualité. GALONS RETORDS—100 douz. pièces à la reine. CHEMISES DE DESSOUS—150 douzaines chemises de dessous pour hommes.

—Aussi—

800 lots marchandises sèches assorties,

telles que Soieries noires, Mousselines de laine noires et en couleur, Popelines, Mérinos, Alpaca, Flanelles unies et croisées, Draps, Casimirs, Tweeds, Kentucky Jeans, Doublures, Chemises Devant toile, Mouchoirs, Cravates, Chales, Manteaux, Gants, Cotons à coudre, Tapis de table, Nobeau, Dentelles, Jupons, Sacs de laine, Robes, Articles de fantaisie, &c. &c. Les catalogues seront prêts la veille de la vente. Conditions—à la vente.

Meubles—Piano—Machine à coudre et vitrines en noyer.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu VENDREDI, 6 octobre 1865, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—

Un lot de meubles tels que: salons, comprenant en bois de lit et lits, armoires, [illegible], bureaux, chaises, en rotin, sofas, berceuses, [illegible]; matelas, vitrines en noyer, [illegible]. Aussi—Un excellent PIANO de Pleyel en parfait état, ainsi qu'une très bonne machine à coudre de Wheeler & Wilson. Conditions—comptant.

Vente pour liquidation.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau—Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi sept octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

1o—Une grande portion de terre mesurant 114 pieds sept pouces de face à la rue des Champs Elysées entre Colberne et Derbigny, (Français) sur cinquante dix huit pieds de profondeur. Ensemble une maison en bois No 315 couverte en ardoises, ayant [illegible]. 2o—Un autre lot de terre contigu au précédent, mesurant vingt sept pieds quatre pouces six lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur environ cent dix huit pieds de profondeur. Ensemble une maison en bois No 326 [illegible]. 3o—Un autre lot de terre contigu au précédent formant l'encoignure des rues Champs Elysées et Derbigny, mesurant cinquante quatre pieds neuf pouces six lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur environ cent dix huit pieds de profondeur. Ensemble une maison No 297, ayant deux chambres, galerie, deux cabinets, cuisine avec four, deux chambres à deux antiques, écurie pour quatre chevaux, une à [illegible] rue Derbigny ayant servi à la fabrication de sirops et de liqueurs, [illegible] citerne, puits, latrines, hangar, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Pour la propriété premièrement décrite l'acheteur sera tenu le paiement d'un billet de $1800 à la date juillet 1866, les intérêts étant payés jusqu'au jour de la vente et la balance comptant. Pour les propriétés secondement et troisièmement décrites, comptant. Acte de vente par-devant G. Doussan, notaire public.

Vente sans réserve d'une maison à étages rue Montégut près de la Levée.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu SAMEDI, 7 octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Deux lots de terre désignés par les Nos 1 et 2—Le lot No 1 mesurant 30 pieds 3 pouces et demi de face à la rue Montégut, sur 96 pieds 11 pouces de profondeur—Le lot No 2 mesure 5 pieds de face à la rue No 1, s'étendant en profondeur jusqu'à sa jonction au lot No 1, entre les lots Nos 1 et Chartres—Ensemble les bâtisses et améliorations, construites sur le lot No 1, consistant en une maison bâtie en briques, de 36 ayant deux chambres au rez de chaussée, deux pièces et balcon à l'étage supérieur, grenier, les dépendances en briques et quatre chambres avec balcon, communiquant à la maison, lieux bout et bas—Voir le plan à la Bourse. Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet portant hypothèque et 8 p c de l'intérêt de date.

Succession de Madame Théodule Bachemin—No 18,848.—

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, sept octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 31 août 1865, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre formant l'encoignure de l'îlet renfermé par les rues des Grands Hommes, Euphrosine, Port et Casacalvo, dans le Troisième District de cette ville, mesurant vingt huit pieds sept pouces quatre lignes de face à la rue des Grands Hommes, sur cent vingt pieds huit pouces de profondeur et face à la rue d'Enghien, sur la ligne opposée, et vingt neuf pieds trois pouces de face à la rue Port. Ensemble une maison bâtie à l'encoignure, ayant quatre chambres, une salle à manger et deux cabinets, cuisine double, une remise, [illegible], puits, latrines, &c, le tout couvert en ardoises. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Cette propriété sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur à un crédit de douze mois en un billet garanti par hypothèque, et endossé à satisfaction, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date du jour de l'adjudication jusqu'au paiement, avec privilège du vendeur.—Les frais comptant à la dite vente pour le montant de l'adjudication et la police translation.—L'acquéreur paiera les honoraires d'actuel à cinq pour cent le montant devant lequel la vente consentira en cas de non paiement. Le tout garanti de la mesure [illegible] montant de l'adjudication. Acte de vente par-devant Jos. Cuvillier.

BISCUITS! BISCUITS!

LES soussignés ayant ajouté à leur boulangerie une machine à biscuits, annoncent à leur clientèle et au commerce en général, qu'ils sont prêts à recevoir des commandes et à les remplir ponctuellement. Ils tiennent constamment à leur établissement—

BISCUIT FRANÇAIS, BISCUIT SODA, do Pilote, do à la crème, de ou bonne, ronde et carrée, do Boston, Pic nic. C. MARCHAL, 189 rue Royale.

FONDERIE DE LEEDS.

(Établie en 1825.)

AU COIN DES RUES DELORD ET FOUCHER

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public que nous avons maintenant notre—COMME PAR LE PASSÉ—à fabriquer machines à vapeur, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à dessécher, des moulins à scie, des presses à coton, des vis Howell, des fourneaux, des barres de grille, toutes sortes d'ouvrages pour habitations et bateaux à vapeur ET TOUTES LES MACHINES DONT LE SUD [illegible]. LEEDS & C

E. MONTAGNE Jr.,

MARCHAND-COMMISSIONNAIRE,

RUE ST. LOUIS, No 31,

Sollicite respectueusement des consignations de PEAUX, LAINE, MOUSSE, ŒUFS, VOLAILLES et toute espèce de produits de la campagne. Il remplit promptement tout ce qui est à sa portée et ce qui est convenu.